

REGLEMENT



1 L'ORGANISATION

Course à pied organisée par l'association « pour Quentin » sous l'égide de la Commission Départementale des Courses Hors Stade, inscrite au challenge "courir en Moselle" ainsi qu'au challenge « Courir pour Quentin, courir pour les autres »

2 LE REGLEMENT

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française d'Athlétisme. Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

3 L'EPREUVE

L'épreuve est une course à pied chronométrée de 10 km nommée "10 km de Longeville « pour Quentin »".

La compétition est ouverte à tous femmes et hommes licenciés ou non licenciés âgés de 18 ans l'année de l'épreuve.

Le parcours est identique pour les hommes et les femmes.

Les accompagnateurs sont interdits sur le parcours.

Le nombre de participants est défini par l'arrêté préfectoral ; il peut être limité.

3.1 Le parcours

Le parcours se déroule principalement sur routes forestières et chemins fermé à la circulation; un marquage kilométrique est prévu.

Le parcours sera balisé au sol et des signaleurs seront présents aux points stratégiques.

Pour la sécurité des participants, il est nécessaire de suivre les recommandations des signaleurs et des bénévoles postés sur le parcours.

3.2 Le départ

le dimanche 06 mars 2011 à 10h00,

Le départ à lieu à environ 400m du stade de la Lorraine à Longeville les st-avold et l'arrivée est jugée dans l'enceinte de ce stade.

Les concurrents devront se présenter sous les ordres du starter **au plus tard 15 minutes avant le départ.**

3.3 Les ravitaillements

Trois ravitaillements sont prévus, le premier à environ 3km, 7 km et le troisième à l'arrivée.

3.4 Le classement et les récompenses

Le classement général sera établi dans l'ordre des arrivées avec mention de catégorie de chaque concurrent.

Un tee-shirt en matière technique sera offert au 200 premiers inscrits.

Les 3 premiers "hommes et femmes" et les premiers de chaque catégorie (femme et homme : junior, espoir, senior, et vétérans 1-2-3-4) seront récompensés individuellement.

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

La remise des prix se fera à partir 11h45 au Foyer Club House du stade.

Les résultats seront disponibles sur « [www.courir en moselle.fr](http://www.courir-en-moselle.fr) »

4 L'INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENTS :

Les engagements et le montant de l'inscription de 7 € + 2 € le jour de l'inscription (chèque à l'ordre de l'association « pour Quentin ») devront parvenir avant le 3 mars 2011 suivante :

Mr SELMOUNI Ali, 1 rue des casernes – Bat 29 – 57740 LONGEVILLE LES SAINT AVOLD

Le Comité d'Organisation se donne le droit de limiter les inscriptions en fonction des infrastructures.

5 LES FACILITES (parking, vestiaires, etc..)

Un parking à proximité est à disposition de l'ensemble des concurrents.

Des vestiaires (fermés mais non gardés) et des douches sont à la disposition des participants aux vestiaires.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol.

6 LA REMISE DES DOSSARDS

Elle aura lieu de 8h00 à 9h45 au club House du stade de La Lorraine à Longeville les st avold.

Au moment de l'inscription ou de la remise des dossards, les athlètes devront obligatoirement présenter avec le bulletin d'engagement:

- **Pour les licenciés : leur licence de l'année en cours ou photocopie, et donner**
- **Pour les non-licenciés : un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie).**
- **Pour les juniors de moins de 18 ans, en plus des obligations si-dessus, une autorisation parentale**

7 LE SERVICE MEDICAL

Il sera conforme à l'arrêté préfectoral.

8 LES RESPONSABILITES

Les concurrents participeront à la course sous leur entière responsabilité.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il appartient aux non-licenciés de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

L'association « pour Quentin » a elle-même souscrit une assurance pour cette épreuve.

9 LES DROITS A L'IMAGE :

Le Comité d'Organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images lors des épreuves qu'il organise (article dans la presse et sur sites Internet spécialisés).

